



Conseil général
de la Sarthe

Communiqué de Presse

Le Mans, lundi 3 mars 14

Conférence de presse de Jean-Marie Geveaux, président du Conseil général, concernant la publication du décret de la nouvelle carte des cantons de la Sarthe

La parution au Journal Officiel le 27 février du décret avec la nouvelle carte des cantons de la Sarthe qui sera applicable pour les élections départementales de mars 2015 confirme ce que la Majorité du Conseil général a toujours affirmé depuis plusieurs mois : le Gouvernement a déroulé sa réforme sans tenir compte des avis formulés et de l'opposition manifestée au niveau national.

60% des Conseils généraux ont émis un avis défavorable

60% des Conseils généraux ont émis un avis défavorable à leur projet de redécoupage cantonal **avec un tiers de Départements de Gauche** : Ain, Aisne, Allier, Alpes de Hautes Provence, Bouches du Rhône, Cher, Creuse, Eure, Hérault, Puy de Dôme, Hautes Pyrénées, Seine et Marne, Somme, Tarn et Garonne, Seine St Denis, Guadeloupe, et la Corrèze présidée jusqu'en 2012 par le Président de la République.

C'est la preuve que l'opposition à **cette réforme transcende les clivages politiques** : c'est un véritable désaveu de la réforme proposée par le Gouvernement et par le Président de la République qui s'est encore récemment déclaré défenseur de la ruralité !

Caractère ruralicide du découpage

La Majorité du Conseil général de la Sarthe s'oppose toujours fermement à cette réforme pour les arguments avancés lors de la séance spécifique de l'Assemblée départementale du 6 janvier :

- le découpage a été réalisé à partir **de critères de population purement arithmétiques** qui ne prennent en compte les véritables réalités du terrain.

Il en découle des cantons dont les extrémités sont éloignées de 50 km, un nombre de 5 cantons (Loué, Mamers, Sillé-le-Guillaume, Loué et Saint-Calais) qui représentent plus de la moitié des communes de la superficie de la Sarthe.

Il donne aussi une prime sans précédent aux cantons de l'agglomération mancelle au détriment des secteurs péri-urbain et rural.

La Majorité départementale a dès l'origine dénoncé **le caractère ruralicide de ce découpage fait au profit des territoires urbains.**

Il est à noter que Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France juge lui-même que « **le discours national sur les métropoles fait des ravages dans la tête des français. Ceux qui n'en font pas partie se considèrent comme des citoyens de seconde zone** ».

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - 06 85 41 09 48 - lucie.desnos@cg72.fr

Attachée de presse – Conseil général de la Sarthe - Hôtel du Département - Place A. Briand - 72072 LE MANS cedex 9

Fax : 02 43 54 70 31 - www.cg72.fr - www.sarthe.com

Les autres arguments contre ce découpage

- **La notion de bassin de vie n'est pas prise en compte** et cela conduit à des incohérences territoriales. Il suffit de regarder les contours des cantons de Bonnétable et de St Calais.
- **Le découpage est partisan.** Pour preuve celui du canton de Le Mans 4 qui se voit rattacher la commune de Coulaines et disparaître au profit de le Mans 3 des bureaux de vote plus favorables à la Majorité départementale.
- Le découpage **ne tient pas compte de réflexions prospectives passées** : c'est l'anéantissement du travail accompli par de nombreuses communes et intercommunalités au sein de territoires de projets tels que les Pays et les périmètres de SCOT.
- Le découpage passe sous silence l'identité de cantons **en supprimant le titre de chefs-lieux de cantons** à plusieurs communes qui perdront à court terme des dotations de l'Etat tout en conservant des charges de centralité, en créant aussi des appellations dénuées des réalités cantonales. Le Gouvernement a oublié que le canton n'est pas qu'un périmètre électoral, les habitants sont aussi attachés à leurs cantons en milieu rural.
- Le découpage et les **services publics de proximité futurs, qu'en sera-t-il demain ?** La répartition de services est basée sur la carte des chefs-lieux de canton. Quel est l'avenir de la gendarmerie, de la Poste, de la trésorerie dans les communes qui perdent la qualité de chef-lieu de canton ?

Cette réforme bafoue la démocratie

La Majorité du Conseil général de la Sarthe estime que cette réforme bafoue la démocratie :

- cela a été le cas en amont du projet de décret, **aucune concertation n'a été engagée** avec les élus de terrain que sont les Maires, les Présidents de Communautés de Communes.
- l'avis demandé au Conseil général, laissant un délai de 6 semaines en l'occurrence tronqué par les vacances de Noël, n'était qu'une **étape de pure forme**. Il suffit de regarder le résultat avec la parution du décret conforme à son projet.
- la parution des décrets au Journal Officiel depuis le 20 février conforte à penser à **l'opération politicienne du Gouvernement**. Est-ce sérieux de voir pris le 28 février le décret des Bouches du Rhône alors que son Assemblée départementale PS a délibéré le 24 février ?

Quelle crédibilité accorder à l'avis du Conseil d'Etat qui n'a eu que peu de jours pour émettre un avis !

La Majorité du Conseil général de la Sarthe a constaté que l'intervention de son chef de groupe de l'opposition auprès du Ministre de l'Intérieur « son Cher Manuel » n'avait pas eu d'écho favorable. Même sur une proposition aussi simple que le changement de noms des cantons du Mans, il n'a pas été entendu !

Un recours gracieux auprès du Premier Ministre aujourd'hui

Un recours gracieux est adressé ce 3 mars par le Président du Conseil général auprès de M. le Premier Ministre demandant :

- de reporter l'application du nouveau mode de scrutin et de la nouvelle carte cantonale aux élections cantonales qui suivront celles de mars 2015 pour mettre en place une véritable concertation avec les élus de terrain que sont les conseillers généraux, les Maires et les Présidents de Communautés de Communes.
- de procéder en conséquence au retrait du décret du 24 février modifiant la carte cantonale de la Sarthe.

Si ce décret est maintenu, le Conseil général déposera **un recours contentieux devant le Conseil d'Etat pour le faire annuler.**

Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - 06 85 41 09 48 - lucie.desnos@cg72.fr

Attachée de presse – Conseil général de la Sarthe - Hôtel du Département - Place A. Briand - 72072 LE MANS cedex 9

Fax : 02 43 54 70 31 - www.cg72.fr - www.sarthe.com